

RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES

Réaffiliation et licences

Réaffiliation

Le bordereau de procédure de réaffiliation doit être retourné au Comité **OBLIGATOIREMENT accompagné du chèque** correspondant à une réaffiliation, du bordereau de demande de licences des Président, Secrétaire et Trésorier. Si une copie du certificat médical ou du questionnaire de santé n'est pas joint, la licence comportera la mention « sans pratique sportive ». Il appartiendra au club de faire le changement de « sans pratique sportive » en « en règle avec la certification médicale » avant de jouer en championnat. Vous ne devez **EN AUCUN CAS VALIDER** ces 3 licences sur Internet (aucun paiement n'est à faire pour les licences).

Accès à l'espace monclub

Vous pouvez commencer à prendre les licences de vos adhérent·e·s à partir du 31 juillet.

Licences

La saisie des licences doit se faire en majuscule et sans accent, le téléphone sans espace ni point. Il est fortement conseillé d'enregistrer une adresse électronique.

Date limite pour prendre une licence pour cette saison par internet : 30 juin.

Lors de l'impression des attestations de licences, les vérifier et informer **très rapidement** le Comité en cas d'erreurs.

Ancien·ne classé·e

Dans le cas d'un·e joueur·se anciennement classé·e qui reprend une licence, faire une première demande papier accompagnée, si besoin, d'une copie du certificat médical (sans le paiement).

Prise licence impossible

Il peut arriver que le club ne puisse pas prendre une licence. Dans ce cas, contacter Nathalie qui vous indiquera la marche à suivre : Courriel : n.leparoux@cdtt44.fr

Première demande joueur·se étranger·ère

Pour les joueur·se·s étranger·ère·s (hors France et les pays de type « C ») la première demande de licence doit être accompagnée d'une copie du certificat médical ainsi que des justificatifs nécessaires (sans le paiement).

Première demande joueur·se Communauté Européenne

Quel que soit le niveau et le type de licence, demandez l'équivalence de classement auprès de la Fédération (formulaire téléchargeable dans l'accès monclub).

Transfert promotionnel

La demande doit être faite sur l'espace monclub / licences / mutations-transfert.

Passage Promotionnelle à Traditionnelle en cours de saison

Passage de Non Praticant à Praticant en cours de saison

Ces changements peuvent être effectués directement dans l'espace monclub.

Bordereau de licence première demande

Pour les cas particuliers, vous pouvez télécharger le formulaire sur le site du Comité, dans téléchargement, espace Comité.

Edition des attestations de licences

Il appartient aux licencié·e·s (si une adresse courriel est indiquée sur la demande de licence) ou aux clubs d'imprimer les attestations de prise de licences.

Contrôle des documents

A tout moment, le Comité peut contrôler les certificats médicaux, les demandes de licences, les documents concernant les qualifications corporatives et toutes autres pièces nécessaires à l'établissement de la licence par le club. Si infraction, une sanction sportive sera appliquée : le joueur·se en infraction sera considéré·e comme non qualifié·e avec toutes les conséquences qui en découlent.

Paiement

Les factures globales seront à régler au Comité selon l'échéancier suivant (s'adaptera en fonction du calendrier des rencontres individuelles et par équipes et autres éléments servant à la facturation) :

Autour des : 30 septembre, 30 novembre, 31 janvier, 31 mars et 31 mai.

Si besoin, une facture sera faite au mois de juin.

ATTENTION :

La Commission Sportive appliquera des sanctions sportives en cas de non paiement par les clubs (civils, corpos) dans le délai imparti : au bout de 10 jours de non paiement, le club recevra un rappel. Si toujours aucun règlement au bout de 10 jours, la sanction sportive suivante sera appliquée : match perdu par pénalité pour toutes les équipes du club.

En fin de saison, tout club redevable envers le Comité ne pourra se réaffilier pour la saison suivante.